

COMMUNE D'EYBOULEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune d'EYBOULEUF s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 07 avril 2017 à 20 h 00 suivant la convocation du 27 mars 2017, sous la présidence du Maire, M. DUMONT Bernard.

M S. VINCENT a été élu secrétaire de séance.

Délibération du 07 avril 2017

2017-12

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,

Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S. (procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)

Lecture faite du compte rendu,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du 27 mars 2017.

Délibération du 07 avril 2017

2017-13

Budget Primitif 2017 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,**

**Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S.
(procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)**

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
Report déficitaire n-1	2 259.51	Report déficitaire n-1	-
Report excédentaire n-1	-	Report excédentaire n-1	1 075.41
Dépenses de l'exercice	9 200,39	Dépenses de l'exercice	10 578.55
Recettes de l'exercice	8 141.70	Recettes de l'exercice	13 772.93
Résultat de l'exercice	-1 058.69	Résultat de l'exercice	3 194.38
Résultat cumule de la section	- 3 318.20	Résultat cumule de la Section	4 269.79
Restes à réaliser dépenses	0.00	Affectation à l'investissement	3 318.20
Restes à réaliser recettes	0.00	Complément d'affectation	0.00
Besoin de financement	3 318.20	Total à affecter	3 318.20
Prélèvement à effectuer	3 318.20	Reprise n+1 en exploitation	951.59

Délibération du 07 avril 2017

2017-14

**Budget primitif -ASSAINISSEMENT
année 2017**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,**

**Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S.
(procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2017 ASSAINISSEMENT pour un montant

- de 14 164,15 € à la section de fonctionnement
- de 9 379.99 € à la section d'investissement

Délibération du 07 avril 2017

2017-15

Budget Primitif 2017 –

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Commune

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,

Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S. (procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
Report déficitaire n-1	-	Report déficitaire n-1	-
Report excédentaire n-1	14 925.47	Report excédentaire n-1	36 579.75
Dépenses de l'exercice	16 027.44	Dépenses de l'exercice	250 098.21
Recettes de l'exercice	22 989.59	Recettes de l'exercice	256 522.69
Résultat de l'exercice	6 962.15	Résultat de l'exercice	6 424.48
Résultat cumule de la section	21 887.62	Résultat cumule de la Section	43 004.23
Restes à réaliser dépenses	28 495.02	Affectation à l'investissement	915.40
Restes à réaliser recettes	5 692.00	Complément d'affectation	0.00
Besoin de financement	915.40	Total à affecter	915.40
Prélèvement à effectuer	915.40	Reprise n+1 en exploitation	42 088.83

Délibération du 07 avril 2017

2017-16

Nouveau taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières – année 2017

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,

Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S. (procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.92 %
- Taxe foncière bâti : 18.35 %
- Taxe foncière non bâti : 66.04 %

Délibération du 07 avril 2017

2017-17

**Budget primitif –COMMUNE
année 2017**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,**

**Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S.
(procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2017 COMMUNE pour un montant

- de 293 605.83 € à la section de fonctionnement
- de 37 129.02 € à la section d'investissement

Délibération du 07 avril 2017

2017-18

Vote des subventions – Année 2017

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,**

**Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S.
(procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)**

Après délibération, le Conseil Municipal **VOTE** pour l'année 2017 les subventions suivantes :

Foyer Social Educatif du Lycée Collège B. Palissy	250
La Tirelire	50
Sapeurs-Pompiers	50

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Délibération du 07 avril 2017

2017-19

FOYER RURAL

Versement d'une subvention – Année 2017

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,

Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S. (procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)

Monsieur le Maire présente à la demande de subvention faite par le Foyer Rural et propose au conseil municipal de leur verser une subvention afin de les aider à financer leurs projets pour l'année 2017.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 400€ pour l'année 2017.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Délibération du 07 avril 2017

2017-20

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,

Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S. (procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée :

- que les fonctions d'élu local sont gratuites.
- qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.
- que son octroi nécessite une délibération.
- qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L.2123-24 et R2123-23

Considérant que l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate se commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées.

Considérant le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire soit 17% de l'indice brut terminal et du produit de 6.60 % de l'indice brut terminal par le nombre d'adjoints

DECIDE

Qu'à compter du 01 janvier 2017 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé comme suit :

- le maire percevra une indemnité de fonction calculée au taux de 17 % de l'indice brut terminal
- que les adjoints percevront une indemnité de fonction calculée au taux de 5.29 % de l'indice brut terminal

Les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal de la commune d'Eybouleuf est annexé à la présente délibération.

ANNEXE

A la délibération 2017-20 du 07 avril 2017

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal de la commune d'Eybouleuf

Fonction	NOM PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 1^{er} janvier 2017	MONTANT MENSUEL BRUT au 1^{er} février 2017	% DE L'INDICE TERMINAL
Maire	DUMONT Bernard	654.03	658.01	17 %
Adjoint	BEAUBIER Gérard	203.31	204.76	5.29 %
Adjoint	VINCENT Sébastien	203.31	204.76	5.29 %
Adjoint	FLAQUIERE Nathalie	203.31	204.76	5.29 %

Délibération du 07 avril 2017

2017-21

**Fondation du patrimoine
Adhésion**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
10	7	3	7	10	10	0

**Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., DEFAYE J.P., LABREGERE O.,**

**Représenté : JUDAS S. (procuration à BECHAMEIL F.), SARRAZY S.
(procuration à VINCENT S.), MALIBAS M. (procuration à BEAUBIER G.)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les actions de Fondation du Patrimoine ainsi que les conditions d'adhésion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

**Délibération certifiée exécutoire, affichée le 10 avril 2017 et transmise à la
Préfecture**

A Eybouleuf le 10 avril 2017

Le Maire,

Bernard DUMONT

